

Protection contre la guerre chimique.

Commission mixte française.

Par lettre, en date du 3 décembre, le Comité central de la Croix-Rouge française informe le Comité international de la Croix-Rouge que la Commission mixte nationale pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique, constituée avec l'assentiment du Gouvernement français, est composée de la manière suivante :

Conseil supérieur de la Défense nationale : M. le général de division Serrigny, secrétaire général de ce conseil ; Lt-Colonel Meckler.

Ministère de l'Intérieur : M. Mittelhauser, sous-directeur.

Ministère de la Guerre : M. le colonel Poudroux, commandant des sapeurs-pompiers de Paris.

Direction du Service de santé au ministère de la Guerre : M. le médecin commandant Coudray.

Ministère de la Marine : M. le capitaine de corvette Vittu de Kerraoul ; M. le médecin de 1^{re} classe Mazure.

Ministère de l'Instruction publique : M. le professeur André Mayer ; M. le professeur L. Lapicque.

Croix-Rouge française : M. le président du Comité central, général de division Pau ; le secrétaire général du Comité central, M. Thiébaud.

Société de Secours aux blessés militaires : M. le médecin général inspecteur Sieur.

Association des Dames françaises : M. le médecin général inspecteur Rouget.

Union des femmes de France : M. le médecin général Lemoine.